



La Prévention Routière
Internationale



Conférence Internationale sous le thème :

"La Sécurité Routière :

Une Responsabilité de l'entreprise ?"

20 - 21 Juin 2018
Paris - France

Le Salon des Miroirs
13, Passage Jouffroy
75009 - Paris

Sponsor Platinum



Sponsor Gold



Sponsor Silver



Supporting Organisations



International Road Federation
Fédération Routière Internationale
Federación Internacional de Carreteras



International
Transport Forum



Organisation
mondiale de la Santé



Bienvenue à la conférence Internationale sur
La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ?

20-21 Juin 2018 à Paris – France

Conférence annuelle de La Prévention Routière Internationale – PRI

Mot des co-présidents de la Conférence



La Prévention Routière Internationale et l'Association Prévention Routière française organisent une conférence internationale sur le thème « La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ? ». Elle aura lieu à Paris au Salon des Miroirs les 20-21 Juin 2018.

Il est communément admis que l'essentiel du trafic routier est généré par les déplacements pour des raisons professionnelles. Toujours est-il, ces déplacements ne sont pas sans risque d'accident. L'accident de la route demeure de loin le premier risque mortel d'accident du travail.

En choisissant cette thématique, et à travers cette conférence les organisateurs souhaitent renforcer le débat sur le rôle de l'entreprise dans l'amélioration de la sécurité routière. Investir dans la sécurité routière dans l'entreprise peut avoir un impact très positif non seulement sur la réduction du nombre de décès mais aussi sur sa notoriété, sa compétitivité et sur la création de la richesse. Une centaine de participants sont attendus à cette conférence, des experts, des universitaires, des acteurs institutionnels, des professionnels et des composantes de la société civile pour échanger les points de vue et les bonnes pratiques.

Nous nous réjouissons de votre participation et de votre contribution à cette conférence. Au plaisir de vous voir si nombreux « Respirer Paris, cela conserve l'âme » disait Victor Hugo.

PRI
Benacer BOULAAJOU

aPR
Anne LAVAUD

Conférence Internationale sur
La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ?
20-21 Juin 2018 à Paris – France

Conférence annuelle de La PRI

Le monde professionnel est souvent le grand absent des campagnes de la sécurité routière. Les chiffres nous ramènent pourtant à une réalité que l'on ne peut ignorer : l'accident de la route demeure de loin le premier risque mortel d'accident du travail. Les salariés sont de plus en plus mobiles, tant dans le cadre de leur activité professionnelle que pour se rendre au travail, d'autant que, partout dans le monde, l'essor de l'urbanisme allonge de plus en plus les distances domicile/travail. Pourtant, il existe de nombreux dispositifs et méthodes pour lutter contre ce fléau, allant de l'organisation des déplacements au choix et à l'équipement des véhicules, en passant par la sensibilisation et la formation des conducteurs aux bonnes pratiques.

Dans l'activité professionnelle elle-même, la maîtrise du risque routier est très différente selon le type de véhicule. Le secteur du transport « lourd » (véhicules de plus de 3,5 tonnes) a déjà pris des mesures pour diminuer la sinistralité routière (limitation des vitesses maximales en fonction du tonnage, définition rigoureuse du temps de conduite, formation particulière des conducteurs à la conduite en sécurité), en revanche, concernant le transport « léger » (véhicules de moins de 3,5 tonnes), les règles sont moins bien définies, alors que la sinistralité reste préoccupante.

Mais, au-delà des professionnels du transport, d'autres catégories de salariés sont très exposées aux risques routiers. Ce sont tous les salariés pour qui la conduite, sans être leur activité principale, occupe une partie importante de leur temps. On peut les qualifier de professionnels de la route.

Il faut par ailleurs noter que les secteurs à forte mobilité connaissent aujourd'hui une croissance plus élevée que les secteurs industriels classiques. En conséquence, l'exposition des salariés aux risques routiers est amenée à se développer encore davantage dans les prochaines années. D'où l'importance de la mise en place d'une politique offensive en matière de prévention.

Beaucoup d'entreprises gèrent ce risque comme s'il faisait uniquement partie de la sphère privée, la sphère des « accidents de la vie ». Aussi, la question de la prévention de ce risque se réduit-elle souvent à la préconisation d'un meilleur « comportement » du conducteur, ce terme étant par ailleurs assez mal défini. Dans la pratique, cela revient à faire porter l'effort de prévention sur le seul salarié, ce qui est à la fois trop étroit et peu efficace.

Il appartient alors à l'entreprise de bien repérer l'acte de conduite dans l'activité de travail et d'organiser la prévention du risque lié aux déplacements comme elle organise la prévention des autres risques professionnels.

L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle pour mettre en place une démarche de prévention efficace au sein de l'entreprise. En effet, cette démarche permet au **chef** de l'entreprise de mieux connaître les éléments nécessaires à la prise de décision et ainsi de mieux maîtriser les risques encourus par les salariés.

Les objectifs de cette conférence sont donc nombreux et peuvent se résumer comme suit :

- Déterminer les principes d'organisation des déplacements, des modalités de gestion du parc automobile, des conditions réelles d'établissement des communications entre le salarié en déplacement et l'entreprise ou ses clients ;
- Etablir un diagnostic des systèmes de prévention en entreprise ;
- Proposer des outils d'action pour une meilleure maîtrise par l'entreprise des accidents de la circulation.

Axes de la Conférence :

Axe 1 : Les réglementations et les évolutions favorables à la maîtrise du risque routier en entreprise (partage d'expérience ; audition de juristes et d'experts en droit comparé ; rôle du droit du travail et impact économique).

Axe 2 : Comment agir au sein de l'entreprise : audit de risques routiers; modification de l'organisation du travail ; actions de sensibilisation ; retour sur investissement au niveau économique.

Axe 3 : Quels effets « rebonds » attendre des actions menées en entreprise sur le comportement général au volant ?

Le lieu de la conférence (20 et 21 juin 2018)

Salon des Miroirs

13, Passage Jouffroy – 75009 Paris

Visite de site professionnel (22 Juin 2018)

Centre d'examen du permis de conduire : Boulevard Dequevauvilliers – ZAC des louvresses – 92 230 GENNEVILLIERS

Organisation

Coprésidents	Comité d'organisation	Comité Scientifique
Anne LAVAUD	Fatime zahra Guerrab CNPAC	Dominique Mignot IFSTTAR
Déléguée Générale de l'aPR	Estelle EMERY aPR	Ward Vanlaar TIRF
Benacer BOULAAJOUL	Marie SCHMIDT aPR	Christophe Ramond aPR
Président de la PRI	Habib CHAOUCH ATPR	Alain Areal PRP
	Hicham DIOURI CNPAC	Habib Chaouch ATPR
	Noureddine AHRA CNPAC	Hicham DIOURI CNPAC
	Abdessadek MAAFA CNPAC	

Conférence Internationale sur
La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ?
20-21 Juin 2018 à Paris – France

Programme

Mercredi 20 Juin 2018

08h30 – 09h30 : Accueil des participants

09h30 – 10h00 : Allocutions de la Cérémonie d'ouverture

- Monsieur **Stéphane DAESCHNER**, Président de l'association de Prévention Routière Française (aPR) ;
- Monsieur **Benacer BOULAAJOUL**, Président de la Prévention Routière Internationale (PRI) ;
- Monsieur **Nhan TRAN**, Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Présentation d'un film sur le 13^{ème} Congrès Mondial de la PRI à Tunis en 2017.

10h00-10h30 : Pause-Café et Visite des expositions

10h30 – 12h30 : Session 1

**Les réglementations et les évolutions favorables
à la maîtrise du risque routier en entreprise**

Modérateur : Pr Maria SEGUI, FIA

1. **Ward VANLAAR**, Directeur de l'Exploitation à "Traffic Injury Research Foundation" (TIRF), Canada : Une analyse de rentabilisation pour les employeurs afin de soutenir la mise en œuvre de politiques sur la conduite inattentive en milieu de travail ;
2. **Robert LEBLANC**, Président-Directeur Général d'AON, France : Sensibilisation des entreprises au risque routier ;
3. **Alain AREAL**, Directeur de la Prévention Routière Portugaise (PRP), Portugal : Comment les organisations peuvent-elles contribuer et bénéficier de la sécurité routière ?
4. **Stéphane CHOISEZ**, Avocat au Cabinet CHOISEZ et Associés, France : Le nécessaire encadrement juridique des entreprises au risque routier ;
5. **Koovy M. YETE**, Chef Service Régulation du Comportement des Usagers de la Route au Centre National de Sécurité Routière, Bénin : Le risque routier à l'épreuve du régime classique de responsabilité civile et pénale de l'entreprise ;
6. **Eric BALCAEN**, Chef de Projet, Département Transport Energie et Communication, AFNOR Normalisation, France : Futur Projet de norme sur le « Conseil et de formation dans le cadre de la prévention du risque routier ».

- **Débat** (30 minutes)

12h30-13h30 : Déjeuner et Visite des expositions

13h30 – 15h30 : Session 2
Le management du risque routier en entreprise.

Modérateur : Nhan TRAN, Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

7. **José Miguel TRIGOSO**, Président de la Prévention Routière Portugaise (PRP), Portugal: Formation à la conduite écologique et défensive pour les entreprises ;
8. **Gilbert CANAMERAS**, Président du Club FrancoRisk, France : Le rôle des risques managers dans la prévention des risques routiers ;
9. **Laurence ATCHISON**, Project Manager au Conseil Européen de la Sécurité des Transports (ETSC), Angleterre : Présentation du projet sur la sécurité routière liée au travail, appelé PRAISE ;
10. **Emily COENEGRACHTS**, Directrice commerciale, VIAS Institut, Belgique : Activités de l'Institut VIAS pour améliorer la sécurité routière des travailleurs ;
11. **Khaled DRIDI**, Chef de cabinet du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Tunisie : La sécurité routière à la société « Tunisie Autoroutes » : Une affaire de vie ou de mort ! ;
12. **Yves PAIN SAR**, Directeur Général d'EDISER/ENPC, France : Importance de la simulation pour la maîtrise et l'anticipation du risque routier dans les milieux professionnels.

- **Débat** (30 minutes)

15h30-16h00 : Pause-Café et Visite des expositions

16h00 – 18h00 : Session 3
Le management du risque routier en entreprise.
(suite)

Modérateur : Dominique MIGNOT, IFSTTAR.

13. **Christophe RAMOND**, Directeur des Études à l'association Prévention Routière (aPR), France : Trajets professionnels sur autoroute : Somnolence, vitesse et téléphone toujours sources de comportements à risques ;
14. **Frédéric TEZE**, sous-directeur des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, Direction Générale du Travail, France : La prévention du risque routier professionnel en entreprise ;
15. **Heather WOODS-FRY**, Research Associate à Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Canada : Le Centre d'apprentissage de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue : une ressource pour informer les politiques en milieu de travail ;
16. **Libor KREJCI**, Project Manager au Centre de Recherche des Transports, Tchéquie : Le rôle des entreprises dans la sécurisation du transport de matières dangereuses sur route ;
17. **ADNOC**, Compagnie pétrolière nationale d'Abu Dhabi ETSS, Émirats Arabes Unis : Le rapport de développement durable du Groupe ADNOC : Rehausser l'innovation ;
18. **Tassilo Korab**, Directeur de la Société Technisch Hydraulik, Autriche : La formation des conducteurs d'entreprises pour plus de sécurité routière.

- **Débat** (30 minutes)

Jeudi 21 Juin 2018

09h00 – 09h30 : Visite des expositions

09h30 – 10h30 : Session VIP

Modérateur : Benacer BOULAAJOU, Président de la PRI.

- **Monsieur Emmanuel BARBE**, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, France ;
- **Monsieur Jean TODT**, Président de la Fédération Internationale de l'Automobile ;
- **Monsieur Mohamed Najib BOULIF**, Secrétaire d'État chargé du Transport, Maroc ;
- **Monsieur Young TAE KIM**, Secrétaire Général du Forum International des Transports ;
- **Monsieur Khaled DRIDI**, Chef de cabinet du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Tunisie.

10h30 – 11h00 : Pause-Café et Conférence de Presse

11h00 – 13h00 : Session 4

Quels effets « rebonds » attendre des actions menées en entreprise sur le comportement général au volant ?

Modérateur : Anne Lavaud, Déléguée Générale de l'association de Prévention Routière Française

- 19. Manuelle SALATHE**, Ingénieure en Chef à l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR), France : État des lieux des accidents liés au travail en France ;
- 20. Emmanuel RENARD**, Directeur de l'Éducation et de la Formation de l'association Prévention Routière (aPR), France : Actions concrètes en entreprise ;
- 21. Salma EL MAJATY**, Directrice Prévention Sécurité à LYDEC, Maroc : la maîtrise du risque routier à LYDEC ;
- 22. Noureddine AHRA**, Docteur en Sociologie, Chef de la Division Éducation, Relations avec les milieux Professionnels et la société civile au Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC), Maroc : Perception du risque routier au Maroc : Éléments d'explication (Vers une prise en charge de la dimension culturelle dans la gestion du risque routier en entreprise) ;
- 23. Cécile LECHERE et Benoit DUTARTRE**, Représentants de MMA Assurances, France : Résultats du 3ème baromètre, « Les professionnels et la route ».

- **Débat** (30 minutes)

13h00 – 13h15 : Séance Plénière : Synthèse générale de la Conférence et Clôture

Lecture : **Benacer BOULAAJOU/Anne LAVAUD.**

13h15-14h30 : Déjeuner